

Le 4 avril 2013

Monsieur Derek Sullivan
Black Spruce Exploration Corp.
3^e étage, 189, rue Water
St. John's (T.-N.-L.) A1C 1B4

Monsieur,

Objet : Évaluation environnementale pour le Programme de forage de l'ouest de Terre-Neuve, 2013-2019

Black Spruce Exploration Corp. (BSE) a soumis le 6 mars 2013 à Canada-Terre-Neuve-et-Labrador l'Office des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE), la *description du projet de programme de forage de l'ouest de Terre-Neuve, 2013-2019* (LGL Limited, mars 2013). Ce rapport et une ébauche du document d'établissement de la portée ont été transmis le 10 janvier 2013 aux ministères et organismes gouvernementaux à titre informatif et pour obtenir leurs commentaires. Depuis, le ministère de l'Environnement et de la Conservation de Terre-Neuve-et-Labrador (NLDEC) a informé Shoal Point Energy (SPE)/BSE qu'après examen des activités proposées, qui comprennent une stimulation près du puits de forage pour produire des fractures radiales, il a été déterminé que les deux puits d'exploration proposés de Lark Harbour et Sally's Cove, de la terre à la mer, nécessitent un examen environnemental conformément à la loi *Environmental Protection Act, SNL 2002, cE-14.2* de Terre-Neuve-et-Labrador et qu'ils doivent être enregistrés en vertu de cette loi.

Nous pensons que nous ne serons pas en mesure d'achever le document d'établissement de la portée pour le projet proposé tant que le processus du NLDEC n'aura pas progressé davantage.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Cordialement,

Original signé par E. Young

Elizabeth Young
Agente d'évaluation environnementale

c. c. D. Burley
B. Cleary